

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA MAULDRE SUPERIEURE**

36, rue de Paris  
78490 Montfort L'Amaury

**DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL AU TITRE DE  
L'ARTICLE L-211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES  
L-214-1 à L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE SUR LA GUYONNE ET  
LE GUYON :

**NOTE COMPLEMENTAIRE AU DOSSIER N° 78-2012-00076**

*V2 : novembre 2014*



11, rue Alfred SISLEY - 77140  
NEMOURS  
Tél/fax : 01-64-29-84-76  
Site internet : [www.cia-nemours.com](http://www.cia-nemours.com)  
Siret : 338 754 757 00072

## **SOMMAIRE**

I - Modifications apportées au projet de travaux de l'ouvrage O14 :

II - Modifications apportées au projet de travaux de l'ouvrage O16 :

III – Incidence sur les chiffrages

## **I - Modifications apportées au projet de travaux de l'ouvrage O14 :**

Page 25 : Ajout d'un apport de granulats en amont du seuil démantelé.

Bien qu'il y ait peu de chances que le matelas alluvial soit « mis à nu », quelques apports de granulats seront réalisés pour éviter la disparition du chenal d'étiage. Afin de respecter la mobilité du cours d'eau, la granulométrie sera en rapport avec la puissance du cours d'eau (cf. tableau, 4 page 23) et comprise entre 30 et 70 mm.

Cet apport estimé à 4 m<sup>3</sup> sera installé sur une longueur de 20 m et une largeur de 0,7 à 1,2 m.

Page 25 : Vérification de l'innocuité des sédiments :

Les sédiments extraits lors de la restauration du chenal d'écoulement en amont seront analysés avant leur dépôt en banquettes le long des rives du Guyon en aval du seuil. Analyses réglementaires selon arrêté du 8/1/1998 (6 métaux + mercure, 3 HAP, 7 PCB).

Page 81 : Précision sur l'implantation d'un dispositif de dissipation d'énergie

L'arasement de l'ouvrage permet de modifier notablement les conditions d'écoulement en amont et en aval du seuil. On passe d'un écoulement lentique avec des vitesses inférieures à 5 cm/s à l'étiage en situation actuelle à des conditions beaucoup plus dynamiques en situation future. Les vitesses à l'étiage atteignent des valeurs de l'ordre de 0,2 à 0,4 m/s.

L'augmentation des vitesses d'écoulement en crue est similaire avec un pic en situation future estimé à 1,48 m/s au droit de l'ancien seuil. Ces vitesses d'écoulement se dissipent rapidement en aval et affichent des valeurs comprise entre 0,2 et 0,45 m/s d'après les modélisations réalisées.

Afin de diminuer cette vitesse de pointe de 1,48 m/s, la fosse de dissipation située à l'aval immédiat du seuil sera tapissée de quelques blocs de 200-450 mm visant à augmenter localement la rugosité du fond. Le volume estimé des apports est de 0,3 m \* 5 m \* 3 m = 4,5 m<sup>3</sup>.

## II - Modifications apportées au projet de travaux de l'ouvrage O16 :

### Page 12 : Coordonnées du nouveau propriétaire

Le propriétaire de l'étang alimenté par le seuil de l'opération O16 (parcelle ZA 3 au Mesnuls) est Mr HALIOT.

### Page 19 : Entretien du dispositif d'amenée de l'étang O16

L'étang O16 ne sera plus alimenté par la Guyonne. Il n'y a donc pas d'entretien de dispositif d'amenée à prévoir.

### Page 35 : Aménagement de la berge de la Guyonne au droit de l'ancien fossé d'alimentation de l'étang

Une reconstitution de la berge sera effectuée au droit de l'ancien canal d'amenée de l'étang. Cette reprise aura les caractéristiques suivantes :

Longueur : 5 m

Hauteur de la berge : 0,8 m

Pente minimale des talus : 2/1

Largeur : 4 m

Volume des apports (tout-venant naturel et terre végétale) : 16 m<sup>3</sup>.

### Page 38 : Ensemencement des banquettes

Le propriétaire ayant prévu de remblayer le chenal (cf page 39), l'ensemencement des banquettes sera réalisé en concertation avec le propriétaire et avec ses travaux.

### Page 41 (figure 18) : Erreur sur les cotations d'altitude.

Sur la figure 18 page 41, Lire 95.40 (état actuel) et 95.20 (état futur) au lieu de 65.40 et 65.20

### Page 42 : Déroulement des travaux : modifications suite au comblement du canal d'amenée

Les travaux sur la Guyonne et sur l'étang seront menés parallèlement selon le phasage suivant (annule et remplace le tableau de la page 42) :

<b>Guyonne</b>	<b>Etang</b>
Démolition de l'ouvrage et creusement du chenal – sur une période de 10 à 15 jours permettant un creusement par tranche	Réfection de la berge de la Guyonne, puis ensemencement coordonné avec les travaux du propriétaire.
Stabilisation des banquettes – 10 à 20 jours selon les conditions climatiques. Ensemencement et plantations.	Aménagement du dispositif d'évacuation de l'étang.

### III – Incidence sur les chiffrages

Chiffrages initiaux tels qu'ils apparaissent p 30 et 44.

	<b>O14</b>	<b>O16</b>	<b>Total</b>
<b>Travaux</b>	11 704,00 € HT	17 105,00 € HT	28 809,00 € HT
<b>Total études et travaux</b>	20 704,00 € HT	25 105,00 € HT	45 809,00 € HT

Nouveaux chiffrages tels qu'ils résultent des paragraphes I et II ci-dessus.

O14 :

- Apport de granulats : + 1 170,00 € HT
- Imprévus : - 950,00 € HT
- Prélèvements et analyses de sédiments : + 800 € HT

O16 :

- Réalisation du seuil d'alimentation : - 2 500,00 € HT
- Curage du bief d'alimentation : - 1 020,00 € HT
- Reconstitution de la berge : + 2 500,00 € HT

Les modifications apportées n'engendrent pas de modification de budget sur la globalité des opérations O14 et O16. Le récapitulatif est indiqué ci-dessous. Le détail des chiffrages est donné aux tableaux ci-après.

	<b>O14</b>	<b>O16</b>	<b>Total</b>
<b>Travaux</b>	12 874,00 € HT	16 085,00 € HT	28 959,00 € HT
<b>Total études et travaux</b>	21 724,00 € HT	24 085,00 € HT	45 809,00 € HT

O14 : Seuil à Saint-Rémy-l'Honoré				
Installation de chantier	Forfait	1	2 000,00	2 000,00
démontage avec évacuation de l'ouvrage (5 m3)	forfait	1	1 500,00	1 500,00
Reprise du profil en long - Curage et remblai sur place L:20 x l:1,20 x e:0,65 = 15,6 m3	m3	16	120	1 920,00
Apport de granulats 30/70 pour stabiliser le profil en long	m3	4	105	420,00
Apport de blocs 200-450 mm dans la fosse de dissipation	m3	5	150	750,00
Ensemencement (10 g/m <sup>2</sup> ) : L:37 x l:2 x 2 = 148m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	150	4	600,00
Plantations d'hélophytes (4 plants/m <sup>2</sup> ) : L:37 m <sup>2</sup> x 2 berges x 4 plants = 296 plants	m <sup>2</sup>	296	4	1 184,00
Creusement d'une fosse destinée à maintenir la pompe d'alimentation du petit étang de la propriété.	Forfait	1	3 000,00	3 000,00
Remise en état soignée du site	Forfait	1	1 500,00	1 500,00
TOTAL O14				<b>12 874,00</b>
Frais annexes et imprévus :				
Imprévus	Forfait	1	550,00	550,00
Analyses réglementaire de sédiments	Forfait	1	800	800,00
Constat d'huissier avant travaux	Forfait	1	800	800,00
Plans de récolement	Forfait	1	700	700,00
Campagnes de suivi (hydromorphologique - IBGN)	Forfait	2	3 000,00	6 000,00
TOTAL O14 y compris frais annexes				<b>21 724,00</b>

<b>O16 : Seuil d'étang privé aux Mesnuls</b>				
<b>POSTE</b>	<b>Unité</b>	<b>Qté</b>	<b>PU € HT</b>	<b>TOTAL € HT</b>
Installation de chantier	Forfait	1	1 200,00	1 200,00
Suppression du seuil avec évacuation	forfait	1	1 980,00	1 980,00
Reconstitution de la berge au droit du fossé d'alimentation de l'étang	forfait	1	2500	2 500,00
Installation d'un lit filtrant, y compris le renforcement des maçonneries existantes	forfait	1	6000	6 000,00
Apport de granulats 40/80 pour stabiliser le profil en long	m3	3	105	315,00
Ensemencement des plate-formes et de la berge reconstituée	m <sup>2</sup>	200	4	800,00
Curage du bief amont (L:30m x l:1m x h:0,20m = 6m3)	m3	6	85	510,00
Plantations d'hélophytes (4 plants/m <sup>2</sup> ) : L:40 m <sup>2</sup> x 2 berges x 4 plants = 320 plants	unité	320	4	1 280,00
Remise en état soignée du site	forfait	1	1500	1 500,00
<b>TOTAL O16</b>				<b>16 085,00</b>
<b>Frais annexes et imprévus :</b>				
Constat d'huissier avant travaux	Forfait	1	800	800,00 €
Plans de récolement	Forfait	1	1 200,00	1 200 €
Campagnes de suivi (hydromorphologiques – IBGN)	Forfait	2	3000	6 000,00
<b>TOTAL O16 y compris frais annexes</b>				<b>24 085,00</b>